

Le Parlement burundais s'initie à l'analyse et au contrôle de la loi des finances

PANA, 05 octobre 2011 Bujumbura, Burundi - Une session de formation de deux jours consacrée à l'analyse et au contrôle du budget de l'Etat a été ouverte mercredi, à l'intention des parlementaires burundais issus des élections générales de 2010, avec l'appui matériel et technique du Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB), a appris la PANA, de source diplomatique à Bujumbura. La formation a pour objectif global de 'renforcer les capacités du Parlement national dans l'analyse et la traduction des intérêts prioritaires de la population dans la loi des finances', souligne un communiqué de presse transmis mercredi à la PANA par le BNUB.

Les procédures classiques prévoient que les projets de loi des finances soient élaborés, d'abord au niveau du gouvernement et acheminés après à l'Assemblée nationale, puis au Sénat pour une seconde lecture avant leur promulgation par le chef de l'Etat pour avoir force de loi. Les deux chambres du Parlement burundais sont, depuis lundi dernier, en session d'octobre qui sera consacrée en grande partie à l'analyse de la loi des finances, à l'occasion de l'exercice, on laisse entendre que la préparation du projet de loi des finances serait à 80% déjà finalisée pour être présentée avant la fin de ce mois d'octobre. L'année dernière, les députés de l'Assemblée nationale ont adopté la loi portant fixation du budget général de l'Etat burundais que le 29 décembre 2010, suite au retard mis par le gouvernement à le préparer et à l'acheminer au Parlement. Le budget était d'un montant global de quelque 861,5 milliards de francs burundais (environ 861,5 millions de dollars américains), contre 846,5 milliards de francs burundais (environ 846,5 millions de dollars) en 2009. Les ressources propres du budget 2010 s'élevaient à 728,9 milliards de francs burundais (environ 728,9 millions de dollars), soit un déficit d'un peu plus de 132 milliards de francs burundais (près de 130 millions de dollars). Le déficit a été comblé par des hausses en cascade des prix à la consommation des boissons alcoolisées, du sucre, du carburant, ou encore ceux des titres de voyage comme le passeport, du permis de conduire et autres plaques d'immatriculation pour véhicules. Ces différentes hausses ont entraîné de vives et vaines protestations des associations des consommateurs.